



SECRETARIAT

AS/PoI (2014) CB 04

13 mai 2014

Aux membres de la Commission des questions politiques et de la démocratie

Carnet de bord de la réunion qui a eu lieu à Athènes, Grèce le 7 mai 2014

La Commission des questions politiques et de la démocratie, réunie à Athènes le 7 mai 2014, sous la présidence de Mme Theodora Bakoyannis (Grèce, PPE/DC) et de M. Miloš Aligrudić (Serbie, GDE) en ce qui concerne :

- **Conférence sur *Liberté de religion ou de croyance au Proche-Orient et dans le Sud de la Méditerranée : la situation et la sécurité des communautés chrétiennes***, organisée dans le cadre des activités du Programme joint UE/CdE « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional » :
 - a entendu des discours introductifs par M. Vangelis Meimarakis, Président du Parlement hellénique, Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Constantin Arvanitopoulos, Ministre de l'éducation et des affaires religieuses, et Mme Theodora Bakoyannis, Présidente de la Commission et de la délégation grecque auprès de l'Assemblée parlementaire ;
 - a entendu des contributions des orateurs invités suivants :
 - **Le Pape et Patriarche d'Alexandrie et de toute l'Afrique Théodore II**
 - **S. E. Monseigneur Youssef Antoine Soueif**, Archevêque maronite de Chypre
 - **Msgr Daniel Kourieh**, Archevêque de Beyrouth
 - **Père Poules Halim**, Porte-parole de l'Église Copte orthodoxe égyptienne
 - **Dr Sotiris Roussos**, Maître de conférences, Université du Péloponnèse et Chef du Centre d'études pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Islam (CEMMIS)
 - **Dr Evangelos Venetis**, Attaché de recherches sur les études islamiques et iraniennes, Département arabe, perse et turc, Université de Leiden
 - a tenu un débat avec la participation de représentants des parlements d'Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, de l'Assemblée nationale constituante de Tunisie, du Conseil national palestinien, ainsi que des représentants d'Égypte :
 - a entendu le résumé des débats par Mme Theodora Bakoyannis ;
- **Contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental** (*Rapporteuse : Mme Liliane Maury Pasquier, Suisse, SOC*) : a entendu une déclaration de la Rapporteuse ; a approuvé un rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution ;
- **Vers une meilleure démocratie européenne : faire face aux enjeux d'une Europe fédérale** (*Rapporteur : M. Andreas Gross, Suisse, SOC*) : a entendu une déclaration du Rapporteur ; a approuvé un rapport et a adopté un projet de résolution ;

- **La situation au Kosovo* et le rôle du Conseil de l'Europe** (*Rapporteur : M. Agustín Conde, Espagne, PPE/DC*) : a entendu une déclaration du Rapporteur et a tenu un échange de vues avec la participation de Dr Othon Anastasakis, Directeur du Centre des Études Européennes et des Études du sud-est européen à Oxford (SEESOX) et M. Hasan Preteni, Directeur de l'Agence Anti-corruption au Kosovo ;
- **Enlèvement de jeunes filles au Nigéria** : a demandé à la Présidente de faire une déclaration condamnant sans réserve la prise en otage des jeunes filles au Nigeria ;
- **Prochaines réunions** : a pris note des prochaines réunions comme suit :
 - 23-27 juin 2014, partie de session de l'Assemblée, Strasbourg
 - 4-5 septembre 2014, Sénat, Palais du Luxembourg, Paris 6^{ème}
 - 29 septembre – 3 octobre 2014, partie de session de l'Assemblée, Strasbourg
 - 3 novembre 2014, Strasbourg (*à confirmer*)
 - 8-9 décembre 2014, Paris.

D. Chatzivassiliou, J. Ary, S. Arzilli

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeur Général, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.